



L'État de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

en régions

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse en 2010

Laurent ROY, délégué territorial

Pierre PERDIGUIER, chef de division

Autorité de sûreté nucléaire
Division de Marseille



Conférence de presse de l'ASN à Marseille le 8 juin 2011

1. **L'Autorité de sûreté nucléaire**
2. Bilan du contrôle dans les **installations nucléaires de base** en région PACA
3. Point sur la démarche des « **évaluations complémentaires de sûreté** » (*post-Fukushima*)
4. Bilan du contrôle dans le **nucléaire de proximité** en régions PACA et Corse
5. Bilan de l'**information des publics** par l'ASN en régions PACA et Corse
6. Synthèse des **priorités de l'ASN** en régions PACA et Corse



1

L'Autorité de sûreté nucléaire



L'Autorité de sûreté nucléaire

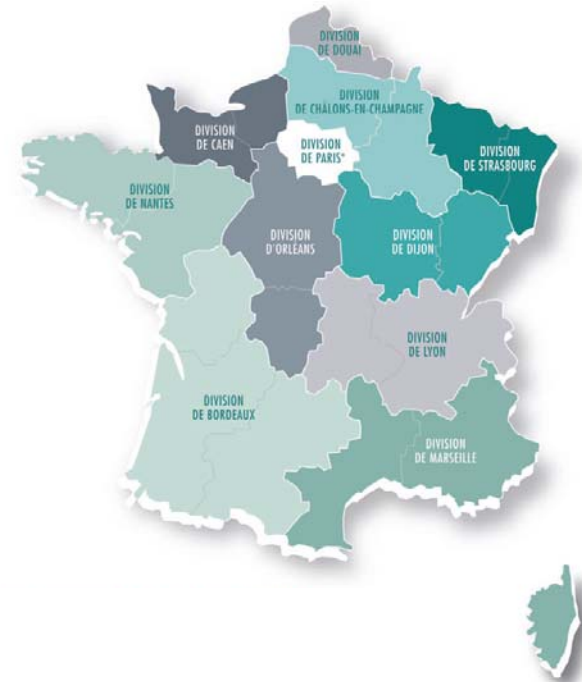
- L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue à l'information des citoyens.
- Autorité administrative indépendante créée par la loi « Transparence et sécurité en matière nucléaire » du 13 juin 2006
- Dirigée par un collège de 5 commissaires
 - Irrévocables
 - Mandat de 6 ans non renouvelable





L'Autorité de sûreté nucléaire

- 450 agents dont 250 inspecteurs
- 11 divisions territoriales
- 3 métiers :
 - Réglementer
 - Contrôler
 - Informer le public
- En situation d'urgence, l'ASN assiste les autorités de sécurité civile et leur adresse des recommandations sur les mesures à prendre
- Appuis techniques : IRSN, groupes permanents d'experts





Les principes du contrôle de l'ASN

- L'exploitant nucléaire est le premier responsable de ses activités nucléaires
- L'ASN est le « gendarme du nucléaire » et contrôle le respect des règles de sûreté et de radioprotection
- Une « vision intégrée du contrôle »
 - Toutes les activités nucléaires civiles (centrales, usines, médecine...)
 - Toutes les étapes de la vie des installations (conception, construction, mise en service, exploitation, vieillissement, démantèlement)
 - Aspects techniques et matériels, mais aussi organisationnels et humains (formation, procédures de travail, systèmes de contrôles internes, etc.)
 - Protection des patients, des travailleurs, du public et de l'environnement
- Du pouvoir d'injonction au pouvoir de sanctions (administratives et pénales)



La division de Marseille en 2010

1 délégué territorial,
1 chef de division, 2 adjoints
14 inspecteurs

Le champ du contrôle en régions PACA et Corse :

- 20 installations nucléaires civiles du centre CEA Cadarache
- Projet ITER
- 1 ionisateur industriel

- 14 services de radiothérapie
- 17 services de médecine nucléaire
- 96 services de radiologie interventionnelle
- 69 services de scanographie
- 624 équipements industriels et de recherche
- 4861 appareils de radiodiagnostic médical ou dentaire
- 2 ionisateurs de produits sanguins

La division de Marseille en 2010

Bilan quantitatif des inspections :

50 inspections dans les installations nucléaires de base

76 inspections dans le domaine du nucléaire de proximité
dont plus de 40 dans le secteur médical





2

Bilan du contrôle par l'ASN des installations nucléaires de base en région PACA



Le contrôle par l'ASN du centre CEA de Cadarache

1. Progrès du niveau de sûreté sur le centre en 2010
2. Améliorations dans le management de la sûreté mais vigilance sur la surveillance des prestataires, y compris AREVA NC
3. Progrès dans l'organisation mise en place pour maîtriser les opérations de génie civil et pour gérer les non-conformités constatées
4. L'ASN attentive à l'avancement des travaux d'assainissement et de démantèlement des INB à l'arrêt
5. L'ASN demande plus de rigueur dans le respect des procédures de gestion des déchets



Le contrôle par l'ASN du centre CEA de Cadarache

6. L'ASN vigilante sur les engagements pris pour améliorer la gestion des sources radioactives sur le centre
7. L'ASN poursuit l'instruction des derniers dossiers relatifs à la reprise progressive des opérations de démantèlement de l'ATPu
8. Attention particulière de l'ASN quant à la réalisation du plan d'actions demandé au CEA sur la gestion du risque de criticité sur le site de Cadarache
9. Les améliorations constatées dans la prise en compte du risque sismique doivent se poursuivre sur le long terme
10. Efforts constatés sur la transparence et d'information du public



Le contrôle par l'ASN du projet ITER

1. Recevabilité du dossier de demande de création
2. Instruction technique de l'ASN en cours
3. Enquête publique prévue du 15 juin au 20 juillet 2011



3

Point sur la démarche des « évaluations complémentaires de sûreté » des installations nucléaires françaises

(post-Fukushima)



Les conséquences de l'accident nucléaire de Fukushima

- Un accident majeur non terminé
- Classé au niveau 7 sur l'échelle INES
- Des conséquences sanitaires sur le territoire japonais
- Pas de conséquence environnementale ni sanitaire en Europe
- L'ASN considère comme fondamental de tirer tous les enseignements de l'accident de Fukushima
- Retour d'expérience : un processus long (10 ans)
- 1^{ère} étape en 2011 : tirer les premiers enseignements
- Des attentes aux niveaux national et européen



Evaluations complémentaires de sûreté

- L'ASN complète ses contrôles par une démarche spécifique à la lumière de l'accident de Fukushima
- Un exercice qui impose :
 - une référence forte aux événements de Fukushima
 - des délais contraints
 - une cohérence entre les démarches française et européenne
- Principe de la démarche de l'ASN
 - Responsabilité première des exploitants
 - Les exploitants préparent un rapport d'évaluation complémentaire de sûreté répondant aux exigences de l'ASN (12 décisions de l'ASN fixant ces exigences aux exploitants)
 - L'ASN analysera les rapports et pourra prendre de nouvelles prescriptions
 - Des inspections dédiées seront organisées
 - L'ASN veillera à la transparence de la démarche



Evaluations complémentaires de sûreté

- Cahier des charges de l'ASN
 - Basé sur le cahier des charges européen
 - Etendu à l'ensemble des installations nucléaires (autres que les centrales)
 - Enrichi d'une démarche de transparence (association du HCTISN, des CLI...)
- Exigences de l'ASN
 - Analyser le comportement de l'installation dans des conditions extrêmes
 - Effets directs et indirects de phénomènes naturels extrêmes
 - Cumul de catastrophes
 - Supposer la perte successive des lignes de défense
 - Identifier les améliorations de sûreté possibles





Evaluations complémentaires de sûreté

- Jalons de la démarche
 - 150 INB concernées en France
 - Processus ordonné en 3 niveaux de priorité
 - » Exposition aux risques et vulnérabilité
 - » Conséquences d'une catastrophe
 - Priorité 1 : résultats des évaluations complémentaires dès 2011
 - Priorité 2 : analyse des rapports en 2012
 - Priorité 3 : traitement lors du prochain réexamen de sûreté décennal prévu, éventuellement anticipé
- Installations en priorité 1
 - Toutes les centrales nucléaires d'EDF
 - 15 installations nucléaires « hors centrales », dont ATPu, MASURCA et RJH
 - 1^{er} juin 2011 : rapports méthodologiques des exploitants
 - 15 septembre 2011 : rapports finaux des exploitants
 - 15 novembre 2011 : analyses et conclusions de l'ASN



4

Bilan du contrôle par l'ASN du « nucléaire de proximité » en PACA et Corse



Le contrôle par l'ASN de la radiothérapie

1. Pénurie nationale en radiophysiciens médicaux
2. Progrès hétérogènes dans le management de la qualité et de la sécurité
3. Mise en place de systèmes de déclaration des incidents
4. Besoin d'une meilleure anticipation des changements organisationnels
5. Rencontre interrégionale sur la sécurité en radiothérapie organisée par l'ASN



Le contrôle par l'ASN de la médecine nucléaire

1. La radioprotection des patients est correctement appréhendée
2. La radioprotection des travailleurs est un enjeu fort en médecine nucléaire
3. L'ASN est vigilante sur la protection de l'environnement et la gestion des effluents liquides contaminés



Le contrôle par l'ASN de l'imagerie médicale

1. Augmentation des doses moyennes délivrées :
vigilance particulière de l'ASN
2. Des progrès attendus dans la radioprotection des patients et des travailleurs en radiologie interventionnelle
3. L'ASN complète sa démarche d'inspection par une démarche de sensibilisation des professionnels aux enjeux de radioprotection



Le contrôle par l'ASN des laboratoires de recherche

1. Amélioration de la radioprotection dans les laboratoires de recherche
2. Nets progrès de la situation dans les Universités de Nice et d'Aix-Marseille II
3. Démarche de régularisation en cours sur l'Université de Toulon



Le contrôle par l'ASN de la radiographie industrielle

1. L'ASN poursuit ses inspections inopinées de nuit sur chantier
2. L'ASN promeut le partage d'expérience entre professionnels dans le cadre d'une Charte régionale de bonnes pratiques



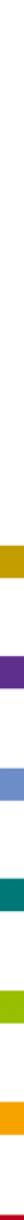
5

Bilan de l'information des publics par l'ASN en régions PACA et Corse



L'information des publics par l'ASN

- Information du « Grand public »
 - 2 journées publiques d'échanges sur le risque sismique dans les installations nucléaires du sud-est
 - Publication des lettres de suites de l'ASN dans tous ses domaines de contrôle sur le site www.asn.fr
 - Commissions locales d'information (CLI)
 - Présentation du rapport annuel au Parlement
 - Médias
 - Réponses aux questions sur les conséquences de Fukushima
- Sensibilisation du public professionnel
 - Rencontre interrégionale avec les professionnels de la radiothérapie
 - Journée d'échanges sur la gestion des déchets et le transport
 - Interventions auprès de sociétés savantes et syndicats professionnels





6

Priorités de l'ASN en régions PACA et Corse





Priorités pour l'ASN en 2011

1. L'ASN considère que le niveau de sûreté a progressé en 2010 sur le centre CEA de Cadarache.
2. L'ASN poursuit son contrôle et demeure particulièrement vigilante sur :
 - la surveillance par le CEA de ses prestataires ;
 - la mise en œuvre des plans d'actions demandés au CEA pour faire progresser la sûreté du centre ;
 - le plan d'actions « criticité », qui fera l'objet d'un suivi renforcé.
3. L'année 2011 sera marquée par la démarche d'évaluations complémentaires de sûreté « post-Fukushima ».



Priorités pour l'ASN en 2011

4. La radiothérapie reste une priorité forte de l'ASN. Les effectifs de radiophysiciens et le management de la qualité et de la sécurité sont des thématiques à forts enjeux.
5. L'augmentation des doses moyennes délivrées dans le domaine de l'imagerie médicale fait l'objet d'une vigilance particulière de la part l'ASN.
6. L'ASN poursuivra sa démarche d'information du public et de sensibilisation des professionnels aux enjeux de sûreté et de radioprotection.



L'État de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

en régions

Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse en 2010

Laurent ROY, délégué territorial

Pierre PERDIGUIER, chef de division

Autorité de sûreté nucléaire
Division de Marseille